

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sanction minime

Val-de-Travers – Saint-Sulpice – BF 1255 – Place Jeannin

Description de l'ouvrage : Remise en état d'un chemin forestier

Affectation parcelle : ZAGR

Requérant(s) : Schneiter Georges-André, Chez Pethoud 2, 2406 Le Brouillet

SATAC : 119832

Décision spéciale : Art. 22 al. 2 LAT ; Distance à la forêt

Affichage :

- Site internet communal : www.val-de-travers.ch → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **23 décembre 2024**.

Val-de-Travers, le 22 novembre 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL

